LES THEATRALES de L'UNION 2020

Règlement

Ce festival est organisé par l'association LES THEATRALES DE L' UNION avec le soutien du service culturel de la MAIRIE de L'UNION.

Participation : Ce Festival ne décerne pas de prix. Il n'y a pas d'indemnités de spectacles. Un forfait déplacement sera alloué aux troupes venant de plus de 100 km (minimum 200 km Aller-retour) en fonction du bilan du Festival. Possibilité d'hébergement si nécessaire.

Les troupes se doivent de collaborer à la pleine réussite de la **manifestation en participant, également, en tant que spectateurs à l'ensemble du festival.**

Appel à candidature : Le dossier d'inscription doit être obligatoirement retourné **avant le7 décembre 2019.**

Programmation, date et lieu : Le Comité d'Organisation établit la programmation à l'aide des dossiers d'inscription, en fonction des contraintes matérielles, de ses propres critères et, en choisissant les spectacles qui participeront à la notoriété du festival. **Tous les spectacles se dérouleront les Vendredi 15, Samedi 16, Dimanche 17 Mai 2020**. Une proposition de lieu, date et heure sera faite aux troupes retenues. La confirmation de votre accord devra nous parvenir **dans les 8 jours après réception du courrier.**

Décors et régie : Chaque troupe apporte ses décors et accessoires et s'adapte aux équipements existants de la régie du festival.
- Les troupes ayant des décors rapides et faciles à monter, comme à démonter, seront privilégiées dans le choix de la programmation.
- La troupe s'oblige à venir avec ses techniciens, à décharger, monter, démonter les décors dans les temps limités précisés sur le dossier d'inscription, et à libérer le plateau dans les horaires prévus.
- Les réglages son et lumières sont effectués par le technicien de la troupe avec l'aide des techniciens du festival

Publicité : Des panneaux seront mis à disposition de chaque troupe dans la salle du festival, pour se présenter et afficher son spectacle. N'oubliez pas d'apporter votre matériel publicitaire.

Réunion technique : les techniciens et/ou metteur en scène des troupes seront reçus pour étudier, avec les responsables du festival, les éventuelles difficultés d'installation (cadrage des lumières et décors) ce qui facilitera le déroulement des spectacles. Chaque troupe pourra en profiter pour effectuer la mise en place de sa publicité. Un calendrier de passage sera établi pour donner à chacun le temps nécessaire.

SACD et SACEM : L'autorisation **de jouer doit être demandée par la troupe candidate et impérativement fournie dans le dossier d'inscription pour que le dossier soit étudié** (veillez à ce que les dates du festival soient comprises dans la période de validité de votre autorisation). Ces droits sont à la charge du festival (de ce fait les troupes retenues n'auront pas à payer les droits de cette prestation).

Assurances, Responsabilité : La Mairie de L'Union et les organisateurs ne sont pas responsables des accidents corporels et matériels, ainsi que des dommages qui pourraient survenir pendant le festival. Le Responsable de la structure dont dépend la troupe candidate devra attester sur papiers libre : 1° - que chacun des membres de la troupe et ses techniciens ont une assurance responsabilité civile individuelle - **et** 2° - que la troupe en a une pour ses adhérents. Mineurs, une autorisation individuelle de participer au festival sera demandée à chaque parent

Caution : Le versement d'une caution de 100 euros est exigé lors de l'inscription définitive. Cette caution sera conservée en cas de désistement, sauf cas de force majeure.
Des frais d'inscription sont demandés aux troupes non FNCTA (40 €).

Le Comité d'Organisation

Contact : Madeleine COLL - 114 rue Chaussas – 31200 Toulouse ☎ : 06 16 52 44 56 -
Mèl : corcol31@aol.com